

Luxembourg for Finance: Les fonds de pension internationaux ne sont plus un produit Cendrillon

Luxembourg for Finance lance une brochure présentant les fonds de pension internationaux "made in Luxembourg". Convaincu du potentiel de développement de fonds de pension paneuropéens qui présentent des avantages certains pour les entreprises multinationales, le Luxembourg a depuis longtemps l'ambition de se positionner comme un centre pour la gestion et l'administration de véhicules de pension transfrontaliers. La place financière luxembourgeoise ayant une grande expertise dans la conception de produits d'investissement complexes et dans leur distribution au niveau mondial, l'industrie des fonds de pension internationaux s'est offerte comme un créneau naturel à développer au Luxembourg. Toutefois, le secteur des fonds de pension restait longtemps le Cendrillon de l'industrie européenne des services financiers: plein de potentiel, mais jamais invité au bal. Une fois la Directive européenne de 2003 sur les institutions de retraite professionnelle (la directive «IORP») implémentée, les produits conçus avec un grand soin par le Luxembourg dès 1999 dans le but de satisfaire les besoins futurs des véhicules de pension transfrontaliers ont commencé à pleinement développer leur potentiel.

Le Luxembourg offre toute une palette de solutions de pension qui peuvent servir à financer des plans de pension soit à contributions définies, soit à prestations définies, soit encore ces deux types de plans au sein d'une seule et même entité juridique. Ces solutions comprennent les SEPCAV (société d'épargne-pension à capital variable) et ASSEP (association d'épargne-pension) créées par la loi de 1999 sur les fonds de pension, ainsi que les fonds de pension CAA supervisés par l'autorité de surveillance du secteur des assurances. Actuellement, 13 véhicules créés selon la loi de 1999 sont établis au Luxembourg. S'y ajoutent d'autres solutions comme les véhicules de pension pooling, l'assurance groupe et les fiducies pension. Une nouvelle brochure lancée cette semaine par Luxembourg for Finance présente en détail les structures offertes sur la place financière luxembourgeoise, leurs avantages respectifs, les dispositions réglementaires et leur traitement fiscal. Pour la rédaction de la brochure intitulée "Luxembourg International Pension Vehicles", LfF a bénéficié de l'apport intellectuel du groupe de travail conjoint "fonds de pension" de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) ainsi que des experts de l'Association Luxembourgeoise des Compagnies d'Assurance (ACA). La publication en langue anglaise constitue un manuel de référence complet destiné aux employeurs et initiateurs de fonds de pension étrangers à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne qui sont à la recherche d'une solution économique pour financer leurs plans de pension. La brochure peut être téléchargée du site www.lff.lu

Luxembourg for Finance, l'Agence pour le Développement de la Place Financière, est un partenariat public-privé entre l'Etat luxembourgeois et la Fédération des Professionnels du Secteur Financier, Luxembourg (PROFIL). Elle consolide et renforce les efforts déployés par les autorités publiques et les principaux acteurs du secteur financier pour assurer le développement d'un centre financier innovateur et professionnel. La mission principale de l'Agence est de positionner la place financière luxembourgeoise au niveau international par une politique de communication coordonnée et structurée. Luxembourg for Finance veut ainsi mieux présenter les structures et les avantages de la place financière luxembourgeoise, faire connaître ses produits et services à un public plus large et mettre en évidence les nombreuses opportunités qu'elle offre aux investisseurs et aux clients tant institutionnels que privés du monde entier.